



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 en faveur de la République du Cap-Vert à financer sur le Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour le contrat de bonne gouvernance et de développement au Cap-Vert (11^e FED)

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier (UE) n° 966/2012, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, aux sections suivantes en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.1.1 et 5.4.1.2.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contrat de bonne gouvernance et de développement au Cap-Vert (11 ^e FED) Numéro CRIS: CV/FED/038-219 financé par 11 ^e Fonds européen de développement
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République du Cap-Vert L'action sera menée à l'endroit suivant : Cap-Vert
3. Document de programmation	PIN 11 ^e FED
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Contrat de bonne gouvernance et de développement avec deux fenêtres: - Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté - Mise en œuvre du Partenariat Spécial
5. Montants concernés	Coût total estimé: 50 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 50 000 000 EUR, dont 45 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et 5 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire.

6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	<p>Appui budgétaire Gestion directe Appui budgétaire: contrat de bonne gouvernance et de développement (45 000 000 EUR) Appui complémentaire: - gestion directe effectuée par la Commission en qualité de pouvoir adjudicateur - subventions - octroi direct (900 000 EUR) - gestion directe effectuée par la Commission en qualité de pouvoir adjudicateur - passation de marchés publics de services, fournitures - évaluation, audit, visibilité et imprévus (500 000 EUR) - gestion indirecte avec la République du Cap-Vert (3 600 000 EUR)</p>			
7. Code(s) CAD	51010			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Global Climate Change Alliance Plus (GCCA +)			

RESUME

Ce programme s'inscrit dans la continuation des programmes d'appui budgétaire général (Contrat de bonne gouvernance et de développement) financés sur le 10^e FED et mis en place sur les années 2008-2013. D'un montant de 50 millions d'euros, dont 45 millions au titre d'appui budgétaire, il serait mis en œuvre sur cinq années budgétaires (2016-2020) et décaissé en 5 tranches de 9 millions d'euros maximum.

Une enveloppe de 5 millions d'euros au titre d'appui complémentaire est réservée à des appuis institutionnels dans des domaines en cohérence avec les secteurs d'intervention.

Son objectif général est de soutenir les efforts du gouvernement du Cap-Vert en vue d'éradiquer la pauvreté, promouvoir la croissance durable et inclusive et d'améliorer la gouvernance démocratique et économique. Les objectifs spécifiques portent sur la capacité financière du gouvernement à mettre en œuvre le DSCRP III (Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté III) et la politique publique qui lui succèdera; la consolidation des systèmes de base du gouvernement, et les réformes générales couvrant la gestion macroéconomique, la gestion des finances publiques, la réforme du secteur public et parapublic, et la mobilisation des ressources financières nationales; et la levée des contraintes empêchant une croissance durable et inclusive et la création d'emplois, en particulier à travers l'appui à la mise en œuvre des différents volets du Partenariat Spécial.

L'action du gouvernement cap verdien s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, le DSCRP III, la stratégie qui lui succèdera en 2017 et du Plan d'Action pour la mise en œuvre du Partenariat Spécial CV-UE.

Le DSCRP III met l'accent sur le développement de l'économie et la réduction de la pauvreté au cours de la période de mise en œuvre prévue, 2012-2016. Le DSCRP III établit une stratégie de gouvernement pour cette période, y compris un cadre macro-économique, des objectifs, des stratégies de mise en œuvre et des priorités clés. Le soutien au Partenariat Spécial UE/Cap-Vert s'inscrit également dans ce cadre stratégique du gouvernement.

A l'image du DSCRP III il est prévu que le prochain programme de développement post-2016 soit dessiné dans le cadre de l'Agenda de Transformation – Cap-Vert 2030. Un groupe de travail présidé par le Ministère des Finances et du Plan travaille déjà sur les Objectifs de Développement Soutenables. Ce programme de développement post-2016 s'inscrira dans la continuité du programme actuel.

Comme retenu au niveau du Programme Indicatif National (PIN) la modalité de mise en œuvre envisagée est l'aide budgétaire, plus spécifiquement le contrat de bonne gouvernance et de développement. Deux axes sont prévus, l'un visant la croissance et réduction de la pauvreté tel que défini dans la Stratégie du Gouvernement, l'autre la mise en œuvre du Plan d'Action du Partenariat Spécial.

Les parties prenantes sont les Ministères pertinents, en particulier le Ministère des Finances et du Plan, le Ministère des Relations Extérieures et des ministères sectoriels. Il est prévu également de promouvoir la participation du secteur privé et de la société civile.

1.1 Contexte national

Le Cap-Vert est reconnu comme un exemple parmi les pays africains pour la stabilité de sa démocratie, la solidité et l'intégrité des institutions de l'Etat, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Malgré le manque de ressources naturelles et de toutes les vulnérabilités qui découlent de sa petite dimension, de son caractère archipélagique (9 îles habitées), de son isolement et d'une exposition importante aux risques naturels et à la dégradation de l'environnement, le pays est un pays à revenu intermédiaire depuis décembre 2007 et est dans la catégorie moyenne du développement humain de l'indice de développement humain des Nations Unies. Cependant, il est toujours confronté à de nombreux défis en raison principalement de sa dépendance économique vis à vis du tourisme (21% du PIB) et des transferts de la diaspora (les transferts de fonds des émigrants équivalent à environ 10,4% du PIB) et souffre de l'impact de la situation économique et financière en Europe.

En plus de la vulnérabilité économique, le pays reste très vulnérable du point de vue des conditions climatiques et de leur impact sur le secteur agricole ainsi que du point de vue géologique. En ce qui concerne les conditions climatiques et plus particulièrement la pluviométrie, le pays fait face une sécheresse systémique.

Un autre élément de vulnérabilité concerne l'origine volcanique de l'archipel, conduisant à des épisodes répétés d'éruption du Volcan sur l'île de Fogo. Le dernier épisode datant de novembre 2014 a provoqué la destruction du tissu socio-économique de cette île ce qui dans un contexte de croissance économique mitigée va rendre difficile les efforts de reconstruction et réhabilitation, y compris du tissu socio-économique.

Le Cap-Vert est une démocratie parlementaire multipartite dans laquelle les pouvoirs constitutionnels sont partagés entre le chef d'État élu (du principal parti d'opposition) et le Premier ministre (du parti au pouvoir). En ce qui concerne la sécurité, le Cap-Vert fait face aux défis de la migration clandestine et du trafic des drogues, armes et êtres humains. Contrôler sa vaste zone économique exclusive maritime (près de 800.000 km²) est en effet un défi majeur.

La pauvreté au Cap-Vert est un problème structurel causé principalement par des ressources naturelles : pénuries d'eau, manque de terres arables (à peine 10% de la surface totale) et des ressources minérales limitées et par une base économique sous-développée et très limitée. Le principal défi du pays est la promotion de la croissance économique, ainsi que la réduction du déficit public et la dette. Le renforcement du développement humain, de la cohésion social et de la compétitivité, sont aussi d'autres défis à en tenir compte.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La réponse de l'UE prévue dans le Programme Indicatif National (PIN) 2014-2020, est cohérente avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté telle que définie dans le DSCR III. Par ailleurs, il existe un cadre stratégique générique, l'Agenda de Transformation, qui va jusqu'à 2030 à l'intérieur duquel s'inscrit le DSCR III. L'Agenda de Transformation a été validée.

Le DSCR est structuré en cinq piliers: infrastructures, capital humain, bonne gouvernance, secteur privé et nation globale. Ce programme stratégique est pertinent car il a comme objectif la promotion de la croissance et la lutte contre la pauvreté à travers le développement d'une économie compétitive, intégrée dans l'économie mondiale. Par ailleurs il identifie bien les faiblesses structurelles du Cap-Vert, déclare la bonne gestion macroéconomique comme étant prioritaire et prévoit un programme ambitieux et crédible de réforme des finances publiques, que le gouvernement est en train de mettre en œuvre en partenariat avec les principaux bailleurs de fonds, y compris l'UE.

Cette crédibilité est renforcée par les performances observées dans la lutte contre la pauvreté ces dernières années. En effet, le Cap-Vert est susceptible d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire en 2015. Le taux d'alphabétisation est relativement élevé (85%), le ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire est de 119%. L'espérance de vie a évolué de 69 ans en 2000 à 74 ans en 2012. Le taux de mortalité infantile a enregistré une évolution remarquable (30,8 pour mille en 2000, 18,9 pour mille en 2012). L'accès à l'eau potable a augmenté de 82,7% en 2000 à 89,3% en 2012, de même que l'accès à l'assainissement (44,3% en 2000, 64,9% en 2012).

Le DSCR III représente une première étape dans la définition d'un nouveau modèle de croissance fondé sur l'amélioration de la productivité et la valorisation du capital humain plutôt que l'accumulation du capital. Il a été conçu pour atténuer les effets des défis qui se

posent à présent au pays en renforçant les fondations macro-économiques du Cap-Vert, favorisant une plus grande diversification économique et en promouvant les réformes structurelles nécessaires pour renforcer la compétitivité et la résilience aux chocs économiques exogènes.

La crédibilité du programme se démontre également par la programmation et l'exécution budgétaire. En effet, le pays s'est doté d'une série d'instruments de programmation qui se complètent et comprennent les différentes dimensions temporelles qui vont du très long terme au court terme. La vision pour le très long terme s'exprime dans l'Agenda pour la transformation – Cap-Vert 2030; la stratégie pour le moyen terme se trouve dans le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté – 2012-2016 et le programme du gouvernement, le Cadre Fiscal de Moyen Terme et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme et le budget annuel.

L'adoption progressive du budget programme visant une gestion par résultats est en cours. Les axes du DSCRП III sont traduits dans le budget pour 2015: les secteurs relatifs à la bonne gouvernance et au capital humain se voient attribuer 50% et 25% du budget respectivement. Les 25% restants sont réparties entre les autres axes: l'infrastructure, le renforcement du secteur privé et l'affirmation de la nation globale.

A l'image du DSCRП III le prochain programme de développement post-2016 sera dessiné dans le cadre de l'Agenda de Transformation – Cap-Vert 2030. Ce programme de développement post -2016 s'inscrira dans la continuité du programme actuel. Un groupe de travail présidé par le Ministère des Relations Extérieures et le Ministère des Finances et du Plan travaille déjà sur les Objectifs de Développement Soutenables. Ce nouveau programme de développement post-2016 ne sera certainement finalisé avant les élections législatives qui ont eu lieu en Mars 2016. Un atelier portant sur la validation de la méthodologie de préparation du DSCRП IV, avec la participation des principaux partenaires nationaux et externes, a été organisé. Un vaste programme de mobilisation de ressources domestiques est en cours visant le financement des politiques publiques. Le programme comprend entre autres, plusieurs axes pertinents tels que: la réforme tributaire, la réforme du système de gestion des investissements publics et son ralentissement en vue de la réduction du stock de la dette.

Par ailleurs, un des objectifs essentiels de ce programme d'appui budgétaire est de promouvoir la compétitivité de l'économie du Cap-Vert et d'améliorer l'environnement des affaires ce qui va contribuer à l'attraction de l'investissement et à la génération de ressources domestiques. Ces ressources pourront être mobilisées pour le financement des politiques publiques, en accord avec les orientations en matière d'appui budgétaire.

Le Cap Vert bénéficie depuis le 1er janvier 2014 du système de préférences généralisées de l'UE (SPG+). A ce jour, le Cap Vert reste le seul pays africain qui bénéficie d'un tel instrument de coopération avec l'UE. L'accès au système SPG + est un booster de croissance économique important pour le Cap-Vert, car il accorde 0% de droits sur la quasi-totalité des exportations de poisson et de textiles vers l'UE.

Le Cap-Vert fait partie de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest (APE). Le 6 Février 2014 les négociateurs en chef des deux parties ont approuvé l'accord conclu au niveau des hauts-officiels fermant ainsi les négociations. L'APE a été paraphé le 30 Juin 2014 et définitivement entériné par les chefs d'Etat de la CEDEAO le 10 Juillet 2014 lors de leur sommet à Accra. Le processus de signature de l'accord est en cours. L'APE est le premier Partenariat Economique qui rassemble les 16 pays de la CEDEAO et aussi leur 2 organisations régionales: la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). L'APE a une approche pro-développement très fort et est soutenue par des fonds

de coopération importants pour que l'Afrique de l'Ouest puisse profiter pleinement de ses avantages dans le domaine du commerce. Le Cap-Vert s'est toujours engagé au plus haut niveau en faveur de l'APE et a proposé qu'il inclue les services ce qui n'a pas été retenu à ce stade.

L'adoption par le Conseil du Partenariat Spécial (PS) à la fin 2007 a marqué un tournant important dans les relations UE/Cap-Vert. Ce PS démontre l'importance que l'UE attache à ses relations avec ce pays et le rôle stratégique qu'il peut jouer dans la région. Le PS est en phase de mise en œuvre dans les six piliers prioritaires: (i) Bonne gouvernance, (ii) Sécurité/stabilité, (iii) Intégration régionale, (iv) Convergence technique et normative; (v) société de la connaissance et; (vi) Lutte contre la pauvreté et développement.

Le suivi et l'orientation politique du PS est assuré par le *Groupe local de suivi* (en principe deux réunions par ans à Praia avec la possibilité d'en faire d'autres si les circonstances le justifient), le *Groupe technique de suivi* (une réunion annuel à Bruxelles) et par la *Réunion au niveau Ministérielle*. Par ailleurs les autorités capverdiennes préparent un Rapport annuel de mise en œuvre du PS ainsi qu'un Plan d'action aussi annuel.

Le soutien au PS UE/Cap-Vert s'inscrit également dans le cadre stratégique du Gouvernement établi par le DSCR III.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes sont les Ministères, notamment le Ministère des Finances, des Relations Extérieures et les ministères sectoriels.

La participation de la société civile et du secteur privé au niveau de la formulation et mise en œuvre des politiques de développement et programmes de coopération, et plus particulièrement dans le suivi du programme d'aide budgétaire, est aussi prévue.

Cependant, il faudra renforcer les capacités des organisations de la société civile ainsi que du secteur privé afin de mieux les équiper pour avoir une participation active, pertinente et adéquate. Des cadres de concertation sectoriels incluant la société civile et le secteur privé existent mais il manque au Cap-Vert un Forum/Structure regroupant l'ensemble des organisations de la société civile (ONG, syndicats, chambres de commerce, universités, etc.) ce qui limite l'impact du dialogue qui n'est ni anticipé ni structuré.

Même si des progrès sont à noter dans ce domaine, il reste des efforts à faire en ce qui concerne la participation des représentants de la société civile, considérée dans un sens large, dans la définition et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques.

Des fragilités au niveau des capacités institutionnelles d'autres entités qui interviennent dans la mise en œuvre du programme d'aide budgétaire ont été identifiées et devront donner lieu à des appuis spécifiques: c'est le cas par exemple de la Cour des Comptes, de l'Institut National des Statistiques, des départements spécialisés tels que ceux en charge de la planification, de l'analyse macroéconomique et de l'administration fiscale.

Une enveloppe substantielle d'appui complémentaire est prévue visant le renforcement institutionnel des entités directement concernées par la mise en œuvre du programme. Ces appuis, et les fragilités auxquelles ils visent répondre, sont décrits plus en détail au point 5.4 du présent document. Notamment, les institutions en charge de la sécurité (Ministère de l'Administration Interne, Ministère de la Défense et Ministère de la Justice) font partie intégrante du programme de renforcement de capacités du pilier Sécurité du Partenariat Spécial mis en œuvre par le respectif Secrétariat Exécutif.

Tous les Ministères concernés par ce programme ont participé dans les phases d'identification et de formulation, ainsi que des représentants des Chambres de Commerce, des Syndicats, des Universités, des ONGs, de l'Institut de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de la Banque Centrale, des Banques Privés, des Agences Régulatrices et autres. Après des réunions de travail avec toutes ces institutions, il leur a été demandé des contributions sur leurs domaines de compétence qui ont été tenues en compte dans le processus de formulation. A titre d'exemple, dans le cas spécifique de la sécurité, un diagnostic approfondi des faiblesses institutionnelles des entités concernées, assorti d'un Plan d'Action pour la Stabilité et Sécurité a été préparé et endossé par le Gouvernement et par la réunion Ministérielle UE-Cap-Vert du 13 octobre 2015.

Les Etats membres représentés au Cap-Vert ont accompagné la phase de programmation, d'identification et de formulation du présent programme.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Les défis auxquels le Cap-Vert doit faire face sont bien résumés dans le DSCR III. En effet, le Cap-Vert est confronté à un ensemble de défis intrinsèques à une petite économie insulaire: une grande vulnérabilité aux fluctuations macroéconomiques mondiales en raison de son degré d'ouverture et d'intégration dans l'économie mondiale; la dépendance d'un groupe limité de secteurs économiques peu diversifiés et la faiblesse de sa production nationale qui le rend dépendant des importations; un petit marché interne fragmenté, ce qui limite le potentiel pour des économies d'échelle; des coûts unitaires élevés des infrastructures de base (par exemple, eau, énergie) et des biens et services publics découlant, entre autre, d'un système de transport inter-îles déficient, contribuant à la fragmentation du marché intérieur; et une exposition importante aux risques naturels et à la dégradation de l'environnement. Par ailleurs, le pays est régulièrement affecté par des situations de crise, comme celles qu'il vit à présent, provoquées par des phénomènes naturels tels que la sécheresse ou les éruptions du Volcan à Fogo. Les conséquences de ces phénomènes sur les populations et, en particulier, sur les couches les plus vulnérables, sont considérables.

La crise de la dette souveraine a exacerbé la vulnérabilité macroéconomique du Cap-Vert. La forte baisse de l'investissement direct étranger (IDE), l'affaiblissement de la demande extérieure pour les services touristiques et la réduction des flux d'aide publique ont menacé la stabilité macroéconomique du pays et interrompu la reprise de l'activité économique initiée en 2010. La forte réduction de la marge de manœuvre budgétaire à partir de 2008 et l'impératif de préserver la soutenabilité de la dette et de maintenir des réserves suffisantes pour défendre le "peg" de la monnaie nationale, l'Escudo, avec l'Euro ont forcé le gouvernement à changer sa politique et à adopter des politiques monétaires et budgétaires plus strictes.

Le DSCR III fournit une réponse adéquate à ces défis et présente l'avantage supplémentaire de traduire cette réponse dans des programmes et projets concrets. Il constitue une stratégie dont l'approche analytique et l'évaluation des défis qui se posent au Cap-Vert est solide et complet. La stratégie proposée par le gouvernement aborde les principales questions et indique la voie à suivre pour les années à venir.

Ce programme budgétaire vise également un appui au Partenariat Spécial qui existe entre l'Union Européenne et le Cap-Vert, depuis 2007. En faisant suite aux initiatives engagés dans le programme précédent, et en cohérence avec le PIN 11^e FED, le programme se concentrera sur le dialogue politique relatif à certains des 6 piliers de ce Partenariat Spécial, identifiés comme prioritaires et dont des avancements remarquables ont été constatés, à savoir: la convergence technique et normative avec l'UE, l'appui à la sécurité nationale et frontalière au Cap-Vert, l'intégration régionale et la société de l'information, la science et l'innovation.

1.2 Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

Démocratie

Le Cap-Vert est une démocratie parlementaire multipartite dans laquelle les pouvoirs constitutionnels sont partagés entre le chef d'État élu, le président Jorge Carlos Fonseca, et le Premier ministre José Maria Neves. Depuis 1991, le Cap-Vert a adopté un système multipartite. Le pays est caractérisé par un système monocaméral, 72 parlementaires sont élus au suffrage universel direct par circonscriptions selon un système de représentation proportionnelle entre les listes concourant dans une même circonscription; les membres remplissent un mandat de cinq ans.

Selon l'Economic Intelligence Unit Democracy Index Report (2014), la performance démocratique du Cap-Vert s'est améliorée depuis 2008. Le Cap-Vert est classé comme une démocratie imparfaite, 31ème (sur 167) en 2014, avec une note globale de 7,81, montrant une augmentation de 0,11 depuis 2008. La notation montre une bonne performance en ce qui concerne le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement et les libertés civiles. Le parlement du Cap-Vert est actif avec les membres de trois partis politiques différents. L'opposition n'est soumise à aucune restriction sur ses activités et, à titre d'exemple, contrôle la majorité des municipalités (depuis les dernières élections locales en 2012 les élus du parti de l'opposition, le MpD (Mouvement pour la Démocratie), est au pouvoir dans 14 des 22 Municipalités). En plus d'être l'une des huit démocraties africaines imparfaites dans la classification de "l'Economiste", les élections au Cap-Vert sont considérées à la fois libres et équitables.

État de Droit

La loi prévoit un système judiciaire indépendant, et dans la pratique le gouvernement respecte généralement cette disposition. Cependant, le système judiciaire est lent, souffre de l'insuffisance des effectifs, et la lourdeur des procédures.

En ce qui concerne des procédures de jugement, les accusés bénéficient de la présomption d'innocence. La loi prévoit le droit à un procès équitable et public sans jury. Les accusés ont le droit d'être présent et de consulter un avocat en temps opportun; l'avocat est disponible gratuitement pour les indigents. Les accusés ont le droit de confronter ou interroger les témoins à charge et ont le droit de présenter des témoins pour leur défense. Les accusés peuvent aussi présenter des preuves en leur nom propre. Les accusés et leurs avocats ont accès aux preuves détenues par le gouvernement concernant leur dossier et peuvent interjeter l'appel des décisions des tribunaux régionaux à la Cour suprême de justice (CSJ). La loi étend les droits ci-dessus à tous les citoyens. Des problèmes ont été signalés dans les domaines suivants: abus des détenus par la police, l'impunité de la police, mauvaises conditions de détention, la détention prolongée avant le procès, et retards excessifs dans les procès. Il y a un certain nombre de réformes envisagées pour améliorer le fonctionnement du système de justice.

Droit de l'Homme

Depuis 2001, le gouvernement du Cap-Vert a établi le cadre juridique et des institutions spécifiques en matière de Droit de l'Homme (DH) pour traiter de manière proactive la protection des droits de l'homme. Suite à la constitution de l'organisme gouvernemental "Comité National sur les Droits de l'Homme" en 2001, le gouvernement du Cap-Vert a créé la «Commission Nationale sur les Droits de l'Homme et la Citoyenneté" (CNDHC). Dans la pratique, il a acquis une indépendance dans une large mesure, mais pas encore complète. La

Commission est composée de représentants du gouvernement, des syndicats, des partis politiques et des organisations de défense des droits humains. Elle est également conçue pour participer à des consultations avec le gouvernement pour définir la législation nationale dans le cadre de la protection des DH. En 2003, un Plan National pour les Droits de l'Homme et la Citoyenneté (Plano Nacional de Acção Para os Direitos Humanos e a Cidadania - PNADHC) a été approuvé par le gouvernement.

Le Cap-Vert fait face à très peu de violations des droits de l'homme et sa norme de droits de l'homme se rapproche des standards de l'UE. Il n'y a pas de prisonniers politiques, la liberté religieuse existe, le pays est une démocratie multipartite qui fonctionne bien et il n'y a pas de discrimination raciale. Néanmoins, des préoccupations existent pour plusieurs questions relatives aux droits de l'homme identifiés par les institutions du Cap-Vert, les acteurs internationaux de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Ces préoccupations font référence à la violence basée sur le genre, la discrimination des femmes et la délinquance juvénile. Les droits des migrants doivent également recevoir une attention particulière ainsi que des questions telles que les détenus de l'état et de la discrimination des personnes handicapées.

1.2.2 Politique macroéconomique

Le Cap-Vert est un pays à revenu intermédiaire depuis décembre 2007. Le pays reste vulnérable aux chocs extérieurs et en particulier à ceux touchant la zone euro, zone à laquelle appartient la plupart des pays à l'origine de l'investissement direct étranger (FDI), des flux de tourisme, des envois de fonds des émigrants, du commerce extérieur et de l'aide public au développement.

L'économie du Cap-Vert est très ouverte à l'extérieur (le commerce est passé de 78% du PIB en 2000 à 105,5% en 2010 et à 116,4% du PIB en 2014), et peu diversifié, aussi bien au niveau des secteurs qu'au niveau de partenaires commerciaux. Cette structure est de nature à renforcer la vulnérabilité du pays. Le secteur des services représente 63,8% du PIB en 2014, suivi par le secondaire (16,3%) et par le primaire (8%). Dans le secteur des services, le tourisme (20,97% du PIB en 2012) continue de fonctionner comme moteur de l'économie, même si un ralentissement de la croissance respective a été constatée (le taux de croissance annuelle des recettes du tourisme est passé de 26,5% en 2011 à 21,4% en 2012 et 8,6% en 2013). Une reprise du secteur a été constatée en 2015. Cependant, les effets multiplicateurs escomptés tardent à se faire sentir sur l'économie. Les produits de la pêche jouent aussi un rôle important au niveau des exportations.

La graduation s'est traduite dans un changement du profil du financement externe avec réduction des dons et expansion du recours au crédit. Pendant la période de transition qui l'a suivie le Cap-Vert a fait recours à des crédits concessionnels devenus accessibles, pour investir dans l'infrastructure du pays : cette approche était à la base de la nouvelle stratégie de diversification de l'économie, d'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité, de création de conditions plus favorables à la promotion du rôle du secteur privé dans l'développement économique. Cependant ces objectifs ont été contrariés par l'environnement externe défavorable ainsi que par des contraintes internes. Ainsi, la dette publique, mesurée par le stock de la dette, intérieure et extérieure, par rapport au PIB a augmenté de façon significative au cours des dernières années. Ce ratio a enregistré une forte hausse et est passé de 77,8% en 2011 à 97,6% en 2013 et à 114, 2% en 2014 D'après la dernière évaluation "Debt sustainability analysis" du Fonds monétaire international (FMI), référée à 2014, le risque de défaillance de la dette restait modéré. Cependant, et d'après les comptes provisoires de décembre 2015 qui viennent d'être publiés ce taux a atteint 121.2% fin 2015. Le rapport de l'FMI concernant l'évaluation effectué en 2015 n'est pas encore disponible.

La croissance économique du Cap-Vert, s'est ralentie de façon très prononcée au cours des dernières années passant de 4% en 2011 à 1% en 2012, 1% en 2013. Cependant elle s'est située à 1,8% pour 2014 et estimée à 3-4% en 2015 d'après les comptes provisoires du dernier trimestre 2015 publiés par le Ministère des Finances et de la Planification. Au cours de la période précédant la crise économique mondiale (2000-2007), le taux de croissance du PNB au Cap-Vert était de 6% par an.

La faible croissance observée au cours des dernières années s'est reflétée négativement sur le taux de chômage, situé autour des 15,8% en 2014. Plus inquiétant est le taux de chômage des jeunes qui se situe autour des 36%, dans un contexte où la population continue de croître à un rythme significatif.

Dans ce contexte, les politiques du gouvernement ont été adaptées de façon à faire face aux défis actuels. Du côté des politiques budgétaires, des mesures ont été prises visant la consolidation budgétaire : contention des dépenses, réduction du programme d'investissement, poursuite des réformes destinés à améliorer l'administration des impôts et la mobilisation des recettes domestiques. En ce qui concerne la politique monétaire l'objectif principal continue d'être le maintien de la parité par rapport à l'Euro. La politique macroéconomique suivie par le Gouvernement est réactive et crédible.

La charge fiscale a atteint 21,8% du PIB en 2008, mais a ensuite diminué jusqu'à 17,9% en 2013. Cette tendance est en contradiction avec les améliorations apportées à l'administration fiscale. Elle s'explique notamment par le ralentissement économique qui a contribué à réduire le volume des taxes perçues.

D'après l'analyse effectuée par la Banque Mondiale et reprise dans l'aide-mémoire de la revue conjointe de mai 2015, la crise économique, par son impact sur les profits, a conduit à une baisse de la collecte des impôts sur les revenus, de l'ordre de -0.8% entre 2009 et 2014 en termes nominaux. De la même façon la performance des impôts sur biens et services a été médiocre en raison du comportement défavorable de la consommation privée.

Les comptes provisoires de l'Etat font état d'une inversion de cette tendance, le niveau de collecte des recettes fiscales représentait 18.6% du PIB en décembre 2015 (cf. comptes provisoires de l'Etat).

En ce qui concerne les relations avec le FMI il n'existe pas de programme de soutien au Cap-Vert. Le dernier «Instrument de soutien à la politique» (PSI), s'est achevé en 2012. La relation avec le FMI se fonde sur les consultations au titre de l'Article IV. La dernière mission a eu lieu en Janvier/Février 2015 et le dernier rapport n'est pas encore disponible. Le communiqué de fin de mission réfère que d'une façon générale le gouvernement a suivi les recommandations du FMI, que la politique macroéconomique reste appropriée, que le niveau de la dette s'est aggravé en raison de facteurs externes mais reste soutenable et que le risque de "debt distress" est modéré. Toutefois, le communiqué soulève les sujets de préoccupation déjà mentionnés plus haut.

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Le Cap-Vert s'est engagé depuis plusieurs années dans une réforme profonde du système de la gestion des finances publiques visant à améliorer sa rationalisation et transparence.

Le programme de réforme en vigueur est décrit dans le Plan d'Action Global pour la période de 2012 à 2016 et vise comme objectifs, la maîtrise des principaux défis identifiés dans le

cadre des différents diagnostics effectués. En termes globaux il s'agit de garantir des progrès dans les domaines énoncés ci-dessous:

- Crédibilité, exhaustivité et transparence du budget
- Efficacité du système de comptabilité, d'enregistrement et de "reporting"
- Efficacité de la collecte des impôts
- Contrôle interne, externe et du processus de "procurement"

Dans ce cadre ont été retenus comme prioritaires les axes d'intervention suivants: Système national de planification, monitoring et évaluation des dépenses publiques, Trésorerie de l'état et gestion de recettes, Système d'acquisitions publiques.

Le programme des réformes est soutenu par le Groupe d'Appui Budgétaire qui fournit aussi le cadre pour le développement du dialogue sur les progrès et défis. L'Union Européenne fournit un appui institutionnel focalisé sur le contrôle externe et la transparence (appui spécifique à la Cour des Comptes et au parlement national) et aussi sur la modernisation des douanes (automatisation avec effets sur la réduction des possibilités de fraude). La Banque Mondiale intervient au niveau de la Direction Générale du Trésor, la Direction Nationale du Plan, au le Service du Ministère des Finances en charge du suivi des entreprises avec participation de l'État. Le FMI est très présent, depuis 1985, au niveau des appuis à la réforme de la Gestion des Finances Publiques. Parmi leurs domaines d'intervention figurent la mise en place et récente harmonisation de la TVA, la révision de la politique fiscale, des exemptions et bénéfiques accordées, la budgétisation par résultats.

Les missions d'évaluation récentes mettent en évidence les progrès constatés mais aussi des défis que restent à maîtriser et les conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie. A titre d'exemple, un programme de formation massive et de production de manuels est indispensable pour la mise en œuvre de la budgétisation par résultats. De même que pour l'extension du système automatisé d'information et gestion des opérations financières de l'état (SIGOF) actuellement limité à l'étape de facturation et paiements, à l'étape préalable d'engagements des dépenses de façon à améliorer les mécanismes de contrôle interne et de contentions d'arriérés.

La procédure pour la réalisation d'un nouveau Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) vient de terminer dans le cadre du dialogue existant entre la Délégation de l'UE et le Ministère des Finances. Cet exercice va permettre une appréciation approfondie de l'ensemble du système de gestion de finances publiques (les récentes missions d'évaluation bien qu'utiles sont souvent focalisés dans des sous-domaines spécifiques). Il va permettre de dégager des inputs pour l'actualisation du programme de réforme de la Gestion des Finances Publiques, prévu pour 2016.

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

Le point d'entrée est considéré comme étant atteint, les budgets approuvés sont publiés sur les sites du Ministère des Finances et du Parlement depuis plusieurs exercices. Par ailleurs la proposition de budget est aussi publiée.

Cependant des défis restent à maîtriser et devront continuer à faire l'objet d'un suivi rapproché. C'est le cas de nouvelle loi de la Cour des Comptes soumise au parlement en 2013 mais dont le circuit d'approbation n'a pas encore été conclu, ce que limite le pouvoir d'appréciation des comptes publiques.

La nouvelle loi prévoit, entre autres, les mesures suivantes:

- révision du calendrier de "reporting" et d'approbation des comptes, la suppression de certaines fonctions qui alourdissent la charge de travail de la Cour des comptes en déviant son attention des questions prioritaires;
- adoption d'une nouvelle méthodologie permettant à la Cour des comptes de conduire son analyse pendant l'exercice auquel elle se réfère.

Un autre domaine pour lequel des fragilités persistent est celui de la publication des rapports d'exécution périodiques et de fin d'exercice. Des progrès significatifs sont attendus au niveau des délais de publication.

Par ailleurs, même si l'information budgétaire publiée est d'une façon générale considérée complète, surtout celle concernant le gouvernement central, des progrès restent à faire au niveau de la consolidation des budgets et comptes des gouvernements locaux, des entreprises publiques, des fonds autonomes tels que la sécurité sociale. En outre, la diffusion publique d'informations plus précises sur le cadrage macroéconomique, le cadre fiscal de moyen terme et les orientations de politique fiscale, élaborés par le gouvernement au début du cycle budgétaire, serait utile pour les agents économiques et sociaux.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<p>Macro-économiques et financiers Les principaux risques résident dans la vulnérabilité du pays et son exposition aux crises affectant les EM de l'UE avec impact sur la stabilité macroéconomique et le niveau de la dette publique</p> <p>Climatiques/catastrophes naturelles Les récents événements qui ont frappés le pays ont mis en évidence sa croissante vulnérabilité dans les domaines cités: sécheresse récurrente, épisodes d'ouragans non enregistrés auparavant, réveil du volcan sur l'île de Fogo;</p> <p>Sécurité Compte tenu de sa localisation stratégique le pays doit faire face à</p>	Moyen	<p>-Rationalisation du programme d'investissements publics et réduction éventuelle et progressive de celui-ci sans mettre en danger la croissance;</p> <p>-Adoption d'une stratégie prudente de gestion de la dette;</p> <p>-Réduction des passifs éventuels;</p> <p>-Consolidation budgétaire ;</p> <p>-Dialogue sur les politiques, assistance technique et soutien aux réformes de la GFP en coordination avec les bailleurs de fonds en général et du Groupe d'Appui Budgétaire (GAB) en particulier.</p> <p>Mesures d'appui ponctuel pour faire face à situations spécifiques (PROACT/Tranche Fogo); mesures visant le renforcement de la résilience (amélioration de l'accès à l'eau, autres), et du système de protection civile à moyen, long terme.</p> <p>Partenariat pour la sécurité et stabilité, liaison avec le volet Partenariat Spécial du programme d'aide budgétaire.</p>

<p>des menaces sécuritaires liés aux trafics que prolifèrent dans la région.</p> <p>Tensions sociales Des tensions sociales risquent de faire surface notamment en raison du taux très élevé de chômage des jeunes</p> <p>Capacité institutionnelle Des faiblesses ont été identifiées au niveau de la capacité institutionnelle de certaines institutions clés pour mettre en œuvre les réformes nécessaires</p> <p>Risques politiques de continuité des réformes suite aux élections</p>		<p>Le présent programme vise à contribuer à la solution de ce problème par le renforcement de la compétitivité de l'économie, l'amélioration du climat d'affaires et des niveaux d'emploi.</p> <p>Des domaines spécifiques de renforcement des capacités ont été identifiés et des programmes spécifiques de renforcement institutionnel sont inscrits dans le cadre de l'enveloppe d'appui complémentaire du présent programme.</p> <p>Ce risque est estimé faible, car le pays a un historique de stabilité, d'alternance politique et de respect des compromis assumés envers les partenaires.</p>
<p><i>Hypothèses</i></p> <p><i>Maintien et consolidation des acquis dans le domaine de la gouvernance démocratique</i></p> <p><i>Stabilité économique internationale et notamment européenne</i></p>		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Les revues conjointes du Groupe d'Appui Budgétaire (GAB) dans le cadre desquelles une analyse exhaustive des différents secteurs économiques et sociaux du pays est effectuée, ont permis de conclure que la mise en œuvre de la coopération avec le Cap-Vert et en particulier dans le cadre du Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement est globalement satisfaisante et positive par les autorités nationales et par les partenaires concernés (États membres, Organisations internationales et autres bailleurs de fonds). Une évaluation du programme sera effectuée pour bien saisir la contribution du programme au développement du pays. Cependant, la performance globale de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté que le programme appuie, montre des progrès significatifs au niveau de la plupart des objectifs du millénaire, et l'atteinte probable de plusieurs objectifs tels que l'éradication de la pauvreté extrême la famine, l'éducation primaire universelle, la réduction de la mortalité infantile, l'accès à une source améliorée d'eau potable (deux enquêtes complémentaires sont en cours en vue de la production de statistiques actualisées et fiables concernant les ODM). Le fait que plusieurs bailleurs importants aient adopté cette modalité d'aide a permis de créer un cadre de dialogue structuré et constructif qui a aussi aidé le gouvernement au niveau de la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Les enseignements tirés des précédent programmes portent surtout sur:

- le nombre d'indicateurs de performance qui doit être réduit pour ne pas diluer le dialogue sur les politiques;

- la portée des indicateurs : ceux retenus jusqu'à présent ne permettaient pas d'avoir une vision de la politique publique sous-jacente. Il conviendrait d'employer des indicateurs avec une portée plus stratégique;
- toujours en ce qui concerne les indicateurs, ceux-ci devront prendre en compte des questions clés non réglées dans le cadre du 10^e FED, telle que l'adoption de la Loi de la Cour des Comptes, qui permettra d'améliorer le fonctionnement de cette institution;
- les défis du cadrage macroéconomique;
- la structuration du dialogue politique qui doit continuer, y compris dans le cadre du Groupe d'aide budgétaire.

Ces enseignements tirés ont été intégrés dans la formulation du programme. La logique d'intervention de ce programme et la sélection des indicateurs a tenu compte des actions en cours menées par le Gouvernement, les Etats membre et la Délégation de l'UE.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La coordination des bailleurs est faite surtout au travers du Groupe d'appui budgétaire dont font partis, outre l'UE, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Espagne, le Luxembourg et le Portugal. Il y a deux réunions conjointes de suivi avec le gouvernement par an, auxquelles s'ajoutent des réunions ad hoc supplémentaires. L'objectif est d'évaluer les progrès réalisés sur les politiques macroéconomiques, de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ainsi que des politiques sectorielles. Le Gouvernement est engagé dans cet exercice auquel participent plusieurs Ministres et Secrétaires d'Etat, membres de l'administration publique et représentants des entreprises publiques.

Les mécanismes de suivi, l'examen et l'évaluation des progrès suivent les règles et procédures établies dans le protocole d'entente entre le gouvernement et le Groupe d'appui budgétaire.

La coordination au niveau d'autres bailleurs (Etats Unis, Chine, Brésil et autres) est également mise en œuvre par le "Development Partners Group", présidé par les Nations Unies, et auquel la Délégation de l'UE participe.

Même si ces réunions manquent de régularité, une réunion de ce groupe est normalement organisée à la fin des revues conjointes du GAB, avec l'objectif de partager les conclusions respectives. Par ailleurs, la participation des partenaires externes pertinents dans les réunions thématiques du GAB est devenue pratique courante. Ainsi, et à titre d'exemple, le Japon et des représentants du programme "Millennium Challenge Account"(EUA) ont participé aux dernières réunions concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'OMS aux réunions sur la Santé, le PNUD aux réunions sur la Formation technique, vocationnelle et éducationnelle (TVET) et sur le contrôle externe.

Enfin, des réunions de coordination régulières des Conseillers Coopération des Missions des Etats membres présents au Cap-Vert ont aussi lieu à la Délégation de l'UE.

L'Ordonnateur National du Cap-Vert (Ministère des Finances et du Plan) et l'Ordonnateur National Suppléant (Ministère des Relations Extérieures) coordonnent la négociation du programme au niveau du Gouvernement du Cap-Vert que compte aussi sur une consultation et articulation permanentes avec les ministères sectoriels.

3.3 Questions transversales

La situation spécifique des femmes dans la société capverdienne et en particulier de celles appartenant aux couches moins favorisées, mérite une attention particulière. En effet, il y a un pourcentage non négligeable de femmes qui sont chefs de famille, doivent assurer seules leur subsistance ainsi que celle de leurs enfants et par conséquent vivent dans des conditions économiques et sociales très difficiles. Par ailleurs, la violence domestique envers les femmes est aussi un phénomène au Cap-Vert dont il faut tenir compte, malgré les efforts et les campagnes de sensibilisation menées par les autorités du Cap-Vert.

Ce nouveau programme ira contribuer pour le renforcement de la capacité financière du Gouvernement pour mieux mettre en œuvre le DSCRP III ainsi que le prochain programme de développement post-2016 qui sera dessiné dans le cadre de l'Agenda de Transformation – Cap-Vert 2030. La lutte contre la pauvreté, avec une attention particulière aux femmes, est au cœur de ce programme. Cela se traduit notamment dans le cadre de l'indicateur relatif aux politiques d'emploi.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats et options

Le Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement (CBGD) est le seul secteur de concentration du PIN.

L'objectif général du CBGD est de soutenir les efforts du gouvernement du Cap-Vert en vue d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir la croissance durable et inclusive, et d'améliorer la gouvernance démocratique et économique.

Les objectifs spécifiques du CBGD sont les suivants :

- O1 – Accroître la capacité financière du Gouvernement afin de mettre en œuvre le DSCRP III et son programme successeur
- O2 – Consolider les systèmes de base du Gouvernement, et encourager les réformes générales couvrant la gestion macroéconomique, la gestion des finances publiques, la réforme du secteur public et parapublic, et la mobilisation des ressources financières nationales
- O3 – Lever les contraintes empêchant une croissance durable et inclusive et la création d'emplois, en particulier à travers la mise en œuvre des différents volets du Partenariat Spécial

Les principaux résultats attendus sont:

- R1 Le maintien de la stabilité macro-économique et le renforcement de la résilience aux chocs, notamment grâce à la réduction des niveaux de la dette et à des améliorations dans l'administration fiscale et la stabilité du secteur financier;
- R2 La poursuite de la réduction de la pauvreté, du chômage et du renforcement de la cohésion sociale;
- R3 L'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques, de la crédibilité du budget, du renforcement du "Policy Based Budgeting", du renforcement de la transparence et de l'efficacité des systèmes de revenus, l'amélioration de la prévisibilité du contrôle de l'exécution budgétaire, l'amélioration de la redevabilité du Gouvernement en ce qui concerne les politiques budgétaires, les dépenses et la mise en œuvre;
- R4 Amélioration des indicateurs clés de la prestation des services de base;
- R5 Un environnement d'affaires plus favorable, grâce à la rationalisation des incitations fiscales, à l'amélioration du cadre juridique pertinent ainsi qu'à la protection de l'investissement et de la résolution des insolvabilités;

- R6 Amélioration des indicateurs du commerce bilatéral et de la compétitivité de l'économie du Cap-Vert;
- R7 Amélioration en ce qui concerne les réponses en matière de politiques, aux vulnérabilités du pays ;
- R8 Consolidation des résultats obtenus en matière de convergence technique et normative avec l'UE dans les secteurs de la sécurité alimentaire, des produits pharmaceutiques et de la qualité et élargissement du processus à d'autres secteurs, tels que l'énergie;
- R9 Progrès en ce qui concerne la sécurité nationale et frontalière du pays;
- R10 Augmentation du nombre d'Universités, Instituts d'Investigation et des Investigateurs capverdiens participant dans des programmes de Science et Innovation de l'UE et augmentation du nombre de doctorats.

4.2 Activités principales

Les activités principales seront les suivantes:

4.2.1. Appui budgétaire:

- Transfert de jusqu'à 45 millions d'euros sur la période 2016-2020 afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et de la mise en œuvre du partenariat spécial (PS) entre l'UE et le Cap-Vert;
- La poursuite du dialogue politique et stratégique avec le gouvernement avec une incidence particulière sur les secteurs reflétés dans les objectifs du programme et sur le PS, y compris les questions plus larges concernant l'engagement du pays en ce qui concerne les valeurs fondamentales;
- Un effort continu pour renforcer les capacités du gouvernement dans le domaine de la gestion des finances publiques dans le cadre des recommandations de l'exercice PEFA;
- La poursuite du dialogue entre l'UE et d'autres donateurs afin de coordonner et d'harmoniser davantage les activités de coopération au développement en vue d'éviter les duplications;
- Suivi régulier des critères d'éligibilité de l'appui budgétaire.

4.2.2. Appui complémentaire :

L'appui complémentaire sera concentré sur les domaines suivants:

- 1 - Bonne gouvernance, renforcement de la gestion des finances publiques
 - 1.1 Fonctionnement de la Cour des Comptes amélioré (appui à la Cour des Comptes - TC)
 - 1.2 Production des statistiques nationales améliorée (appui à l'Institut National de Statistiques - INE)
 - 1.3 Fonctionnement de la Direction Nationale du Plan amélioré (appui à la Direction Nationale du Plan - DNP)
- 2 - Convergence technique et normative
 - 2.1 Convergence technique et normative dans les domaines des produits pharmaceutiques et de la sécurité sanitaire des aliments améliorée (appui à l'Agence Régulatrice des Produits Pharmaceutiques et Alimentaires-ARFA)
 - 2.2 Convergence technique et normative dans les domaines de la gestion de la qualité et de la propriété intellectuelle améliorée (appui à l'Institut de Gestion de la Qualité et de la Propriété Intellectuel-IGQPI)

2.3 Convergence technique et normative dans le domaine de la gouvernance du secteur de l'énergie améliorée (appui à la Direction Générale de l'Energie-DGE)

- 3 - Société de l'information, recherche et innovation
 - 3.1 Capacités du Ministère de l'Education Supérieur, Science et Innovation -MESCI renforcées, notamment dans le domaine de la qualité de l'enseignement supérieur et de la mise en œuvre des programmes et instruments de coopération avec l'UE.
- 4 - Sécurité et stabilité
 - 4.1 Plan d'action en matière de sécurité et stabilité (endossé par le Gouvernement et par la réunion Ministérielle UE-CV du 13 Octobre 2015) mis en œuvre de façon satisfaisante (renforcement institutionnel des Ministères de la Justice-MJ, de l'Administration Interne – MAI et de l'Intérieur - MI)
- 5 - Réduction de la pauvreté - compétitivité et emploi
 - 5.1. Capacité des institutions en charge de la promotion de la compétitivité et l'emploi améliorée (appui au Ministère de la Jeunesse, Emploi et Développement des Ressources Humaines - MJEDRH et à l'Institut de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – IEF, Conseil Supérieur des Chambres de Commerce – CSCC, Agence de Développement des Entreprises et Innovation - ADEI)

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention de ce GBD est ancrée essentiellement sur l'appui à la mise en œuvre du DSCR III comme moyen de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la compétitivité de l'économie du Cap-Vert et de la croissance grâce à l'appui budgétaire qui est mis à disposition du gouvernement.

L'appui budgétaire, combiné avec l'appui institutionnel prévu et le dialogue politique qui est régulièrement mené avec le gouvernement, devra encourager les réformes générales couvrant la gestion macroéconomique, la gestion des finances publiques, la réforme du secteur public et parapublic, et la mobilisation des ressources financières nationales. Il devra encourager la redevabilité nationale, renforcer les mécanismes de contrôle nationaux pour améliorer la gouvernance.

Au niveau du dialogue sur les conditions générales, il est prévu que le programme puisse servir à appuyer la réforme des finances publiques et l'amélioration de la transparence, sur base du diagnostic effectué dans le cadre du PEFA, financé par le 10^e FED et dont les résultats seront disponibles au cours du premier semestre de 2016. La préparation du DECRP IV a débuté et la Délégation est associée à l'exercice, participant notamment aux forums de discussion méthodologique.

Par ailleurs, le deuxième volet d'appui au Partenariat spécial accompagné des appuis institutionnels prévus et du dialogue régulier que nous avons dans le cadre du Groupe local de Suivi et du Groupe Technique de Suivi du Partenariat Spécial, ainsi que des réunions Ministérielles annuelles, devrait contribuer à lever les contraintes empêchant une croissance durable et inclusive et la création d'emploi, renforcer la convergence technique et normative avec l'UE surtout dans les domaines de la sécurité alimentaire, des produits pharmaceutiques, de la qualité et de l'énergie, améliorer la sécurité nationale et frontalière du pays ce qui aurait des impacts positifs la vie des citoyens et le climat des affaires, essentiel pour l'attraction de l'investissement étranger et le développement du tourisme, un secteur vital de l'économie du pays.

Enfin, l'appui au Partenariat spécial accompagné d'un appui institutionnel devrait appuyer les efforts du gouvernement dans les domaines de la société de l'information, du développement technologique, de la science et innovation et éducation et en particulier l'éducation supérieure.

La sélection des indicateurs de décaissement s'inscrit pleinement dans le cadre de cette logique d'intervention. Les indicateurs retenus ont pour objectif de saisir les performances enregistrées par le Gouvernement Cap Verdien dans la mise en œuvre des politiques publiques sous-jacentes. Il s'agira plus précisément de suivre les performances en matière:

- de finances publiques;
- des piliers du Partenariat Spécial, et plus spécifiquement de la sécurité, de la convergence technique et normative, de l'intégration régionale et de la société de la connaissance;
- compétitivité de l'économie, employabilité;
- cohésion nationale, protection sociale.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 45 millions d'euros au titre de l'appui budgétaire et de 5 millions d'euros au titre de l'appui complémentaire. Ce montant repose sur une évaluation du besoin de financement de l'Etat au cours de la période 2016 – 2020.

Le programme prévoit des décaissements annuels d'un maximum de 9 millions d'euros (toutes tranches confondues, fixe et variable) ce que représente environ 2.2% du total des recettes budgétaires programmés pour 2015 (404 millions d'euros) et environ 8% du déficit budgétaire programmé pour le même exercice financier. Les décaissements annuels représentent environ 0.6 % du PIB.

L'appui complémentaire est destiné essentiellement à fournir l'appui institutionnel nécessaire pour combler les fragilités identifiées et que pourraient mettre en cause la bonne mise en œuvre des politiques et réformes envisagées.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du DSCRCP et du Partenariat Spécial puis maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique ou de celle qui lui succèderait.
- Mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible visant à la stabilité.
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du programme d'amélioration de la gestion des finances publiques.
- Progrès satisfaisants concernant la mise à la disposition du public d'informations budgétaires fiables, exactes et exhaustives.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes :

Pour les tranches variables, en plus d'avoir accompli les conditions générales mentionnées au point 5.3.2.a), chaque déboursement dépendra des résultats de l'évaluation de la performance des indicateurs et cibles convenus.

Le Gouvernement présentera une demande de déboursement accompagnée par une analyse des résultats obtenus au niveau des indicateurs de performance et appuyés par les documents appropriés.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur National du FED à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en escudos capverdiens sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'une action en appui budgétaire

5.4.1 Subventions: octroi direct (gestion directe)

5.4.1.1 Subventions: octroi direct d'une subvention visant le renforcement de la reddition des comptes (domaine 1.1)

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Objectif O2: Consolider les systèmes de base du Gouvernement, et encourager les réformes générales par le biais d'une contribution à un système de reddition des comptes plus efficace

Résultat R3: Notamment sur l'aspect relatif à l'amélioration de la redevabilité du Gouvernement en ce qui concerne les politiques budgétaires, les dépenses et la mise en œuvre;

Activité: Renforcement institutionnel du système de contrôle externe de la gestion des finances publiques: mix d'assistance technique, formation, échanges avec des agences/institutions des États Membres, équipements

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Cour des Comptes.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car le bénéficiaire se trouve dans une situation de monopole de droit et de fait, la Loi 25/III/87, crée la Cour des Comptes et lui accorde le mandat pour effectuer le contrôle externe de la gestion des Finances Publiques.

c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

d) Taux maximal de co-financement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

Dernier Trimestre de 2017

5.4.1.2. Subventions: octroi direct d'une subvention visant le renforcement du Système Statistique National (domaine 1.2)

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Objectif O2: Consolider les systèmes de base du Gouvernement, par le biais d'une Contribution à la mise en place d'un système statistique plus performant et répondant aux besoins du pays en termes de données statistiques pour la programmation, monitoring, formulation de politiques

Résultat R3: Améliorer la qualité de la gestion des finances publiques et R4, amélioration des indicateurs clés de la prestation de services de base;

Activité: Renforcement des Capacités du Système Statistique National: mix d'assistance technique, formation, échanges avec des agences/institutions des États Membres et de la sous-région ouest africaine, équipements

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la INE, Institut National des Statistiques

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car *le bénéficiaire se trouve dans une situation de monopole de droit ou de fait tel que établit par le Décret réglementaire n°2/2012.*

c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

d) Taux maximal de co-financement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

Dernier Trimestre de 2016

Subventions: octroi direct (gestion directe)			
Numéro	Title	Institution	Montants en EUR
5.4.1.1	Subventions: octroi direct d'une subvention visant le renforcement de la reddition des comptes	Cour des Comptes	400 000
5.4.1.2.	Subventions: octroi direct d'une subvention visant le renforcement du Système Statistique National	INE	500 000
			900 000

5.4.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif de renforcer les capacités des institutions jouant un rôle déterminant dans la mise en œuvre du programme peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Cap-Vert conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 de l'annexe du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant maximal est de 100 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant de 250 000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 de l'annexe du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 de l'annexe du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 89, paragraphe 2, point f), sous ii), et l'article 89, paragraphe 3, de la décision 2013/755/UE du Conseil en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Description	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.3. – Appui budgétaire: Contrat de bonne gouvernance et de développement	45 000 000
5.4.1. – Gestion directe, Subvention	900 000

5.4.1.1 Subvention directe à la Cour des Comptes et à l' INE	400 000
5.4.1.2 Subvention directe à l' INE	500 000
5.4.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire: à travers Devis-programmes y inclus subventions, marchés de services et fournitures	3 600 000
5.9 – Évaluation, a) 5.10 – Audit a)	300 000
5.11 – Communication et visibilité a)	100 000
Provisions pour imprévus	100 000
Totaux	50 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Les rôles et les responsabilités des partenaires concernés sont les suivants:

- Le bureau de l'Ordonnateur National aidera dans la compilation des données et des dossiers et transmettra les dossiers de décaissement (y compris tous les documents justificatifs) à la Délégation de l'Union européenne au Cap-Vert.

- Le Ministère des Finances et de la Planification est en charge de la coordination générale du côté du Cap-Vert et sera en charge du suivi du DECRP III. Il sera également centralisateur des indicateurs. En outre, il sera responsable de fournir toutes les informations pertinentes sur les questions macroéconomiques et gestion des finances publiques (GFP).

Le Ministère des Finances et de la Planification assurera en outre le rôle de maître d'ouvrage pour tous les contrats d'appui complémentaire à signer en gestion indirecte, le rôle de maître d'œuvre étant à assurer par le SONFED.

- Le Ministère des Relations Extérieures a la responsabilité spécifique pour le Partenariat Spécial et de coordonner, mettre en œuvre et de le surveiller, en association avec les ministères de tutelle ainsi que divers organismes publics.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et

employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Une revue à mi-parcours est prévue, en 2018 à titre indicatif.

5.9 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, les évaluations pour cette action seront mises en œuvre par des missions conjointes.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il pourra être conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre à la fin de la période de mise en œuvre de la Convention de Financement.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il pourra être conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre à la fin de la période d'exécution de la Convention de Financement

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Une dotation budgétaire de 100 000 EUR est réservée pour un nombre indicatif de 2 marchés de services relatifs à des activités de communication et de visibilité. Le lancement des marchés est prévu à titre indicatif pour le 4^{ème} trimestre 2016 et 1^{er} trimestre 2019.

APPENDICE – Liste indicative des indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire)

Les inputs, les outputs directs et induits attendus e tous les indicateurs, cibles et *baselines* figurant dans la liste ci-dessous sont indicatifs et peuvent faire l'objet d'adaptation au cours de la mise en œuvre de l'action sans qu'un avenant à la décision/convention de financement soit nécessaire.

Logique d'intervention		Indicateurs	Baseline	Cibles	Sources et moyens de vérification
Objectifs généraux	Soutenir les efforts du gouvernement du Cap-Vert en vue d'éradiquer la pauvreté, promouvoir la croissance durable et inclusive, et d'améliorer la gouvernance démocratique et économique.	OOI1 Indice pauvreté absolue OOI2 Indice pauvreté relative OOI3 Indice Gini	Résultats de l'enquête aux dépenses et revenus des ménages de 2015 (résultats attendus en juin 2016) OO 1 – 26.6% en 2007 (dernier chiffre officiel connu)	À établir dans le cadre du DSCR IV.	Enquête aux ménages 2015 (IDRF) Enquêtes multi objectifs annuelles (IMOC)
Objectifs spécifiques	O1 – Accroître la capacité financière du Gouvernement afin de mettre en œuvre le DSCR III et son programme successeur	SO1 I1 Déficit global SO1 I2 Poids endettement publique/PIB (*)	Déficit global 2015: 1789,98 M EUR Endettement publique/PIB 2015: 121,2%	À établir par le Gouvernement dans le CFMT et le DSA en 2016	Rapports du MFP Rapports du BCV Rapports Art. IV FMI
	O2 – Consolider les systèmes de base du Gouvernement, et encourager les réformes générales couvrant la gestion macroéconomique, la gestion des finances publiques, la réforme du	Finances Publiques SO2 1.1 Contrôle externe-Entrée en vigueur effective de la nouvelle Loi de la Cour des Comptes compatible avec les	Loi approuvée dans la généralité mais pas de consensus parlementaire pour approbation dans la spécialité (2015)	Entrée en vigueur effective de la nouvelle Loi de la Cour des Comptes compatible avec les principes de	Publication dans le Boletim Oficial, le journal officiel du pays

Logique d'intervention	Indicateurs	Baseline	Cibles	Sources et moyens de vérification
secteur public et parapublic, et la mobilisation des ressources financières nationales	principes de l'INTOSAI (*)		l'INTOSAI en 2017	
	SO2 1.2 Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanière (indicateur PI 15 du PEFA, méthodologie 2011) (*)	2008 D+ 2015 résultats de l'exercice disponible au cours du 2 ^{ème} trimestre 2016	2017, 2018, 2019: à fixer en fonction des résultats de l'exercice PEFA de 2015, attendus en avril 2016	Compte générale de l'État Comptes provisoires de l'état du dernier trimestre de l'année précédente
	Compétitivité SO2 2. <i>Programa de Desenvolvimento Empresarial (PDE)</i> mis en place - Approbation du programme - Nombre d'incubateurs créés	Ensemble des axes/mesures établies mais pas encore structurées dans un plan (2015)	2016: Programa de Desenvolvimento Empresarial (PDE) approuvé par le gouvernement. 2017, 2018, 2019: 2 incubateurs créés	Rapport d'exécution du Programa de Desenvolvimento Empresarial (Agence responsable: ADEI)
O3 – Lever les contraintes empêchant une croissance durable et inclusive et la	Emploi SO3 1 Pourcentage des Jeunes (15- 24 ans) ayant conclu avec	2.187 jeunes en 2014 – 56%	2017 - 58% 2018 – 60%	Rapport Annuel secteur TVET

Logique d'intervention	Indicateurs	Baseline	Cibles	Sources et moyens de vérification
création d'emplois, en particulier à travers la mise en œuvre des différents volets du Partenariat Spécial	succès des cours de formation professionnel et trouvé un emploi dans un délai d'une année, (désagrégé' par sexe) (*)		2019 – 63% 2020 – 65%	
	SO3 I6. <i>Création d'un système National de garantie de la qualité de l'enseignement supérieur - Evaluation des cycles des études et institutions</i>	Système inexistant (2015)	2016, 2017, 2018, 2019: rapports d'évaluation élaborés et approuvés	Rapport d'exécution annuel du Ministère de l'Enseignement supérieur, Science et Innovation
	Sécurité stabilité SO32. Mise en œuvre du Plan d'action pluriannuel en matière de sécurité et stabilité (*)	Plan d'Action endossé par le Gouvernement et par la Ministérielle UE-CV d'Octobre 2015 (2015)	2017 Plan stratégique de la Garde côtière approuvé 2018 Préparation d'un plan de formation pour la protection civile a approuvé 2019 Mise en œuvre du Plan de Formation de l'UIF 2020 Mise en œuvre du	Rapport annuel d'exécution du Partenariat Spécial et/ou rapport de l'entité concernée

Logique d'intervention		Indicateurs	Baseline	Cibles	Sources et moyens de vérification
				Plan de Formation de la Police Judiciaire	
		Intégration régionale SO3 3 Des progrès dans la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Commerce 2015-2020 intégration régionale, CEDEAO et Macaronésie soutenue	Plan stratégique approuvé (2015)	2017: Fixer des objectifs et établir les priorités nationales d'intégration du Cap-Vert dans les régions pertinentes, notamment MAC, CEDEAO, CPLP. 2018: Adopter un nouveau cadre juridique et réglementaire pour les activités commerciales, en vue de la rationalisation des procédures et la dématérialisation. 2019,2020 – à définir dans le cadre de la revue à mi-parcours	Rapports annuels 2016 et 2017 d'exécution du Plan Stratégique de Développement du Commerce 2015-2020.
		Convergence technique et normative SO3 4 . Degré de mise en œuvre	n.a.	2017: Elaboration et publication de deux règlements d'application pour la mise en œuvre de	2016, 2018, 2019 Rapport d'exécution du Plan d'Action du Partenariat Spéciale et /ou rapport annuel de l'entité

Logique d'intervention		Indicateurs	Baseline	Cibles	Sources et moyens de vérification
		du chapitre convergence technique et normative du Partenariat Spécial, portant sur les secteurs de la sécurité sanitaire des aliments, des produits pharmaceutiques, de la qualité et de l'énergie et inscrits dans le plan annuel) (*)		la réglementation relative aux produits cosmétiques 2018: Élaboration du Master Plan de l'Energie 2019: Adoption de deux normes dans le domaine de la qualité et ou propriété intellectuelle 2020: Réalisation de deux actions de formation dans le domaine de la métrologie légale réalisée	concerné 2017 Master plan approuvé par le Ministre et/ou rapport de mise en œuvre du Partenariat Spécial

(*) Indicateurs repris du PIN ou en rapport direct avec ceux du PIN